

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Une démarche partenariale et solidaire.

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

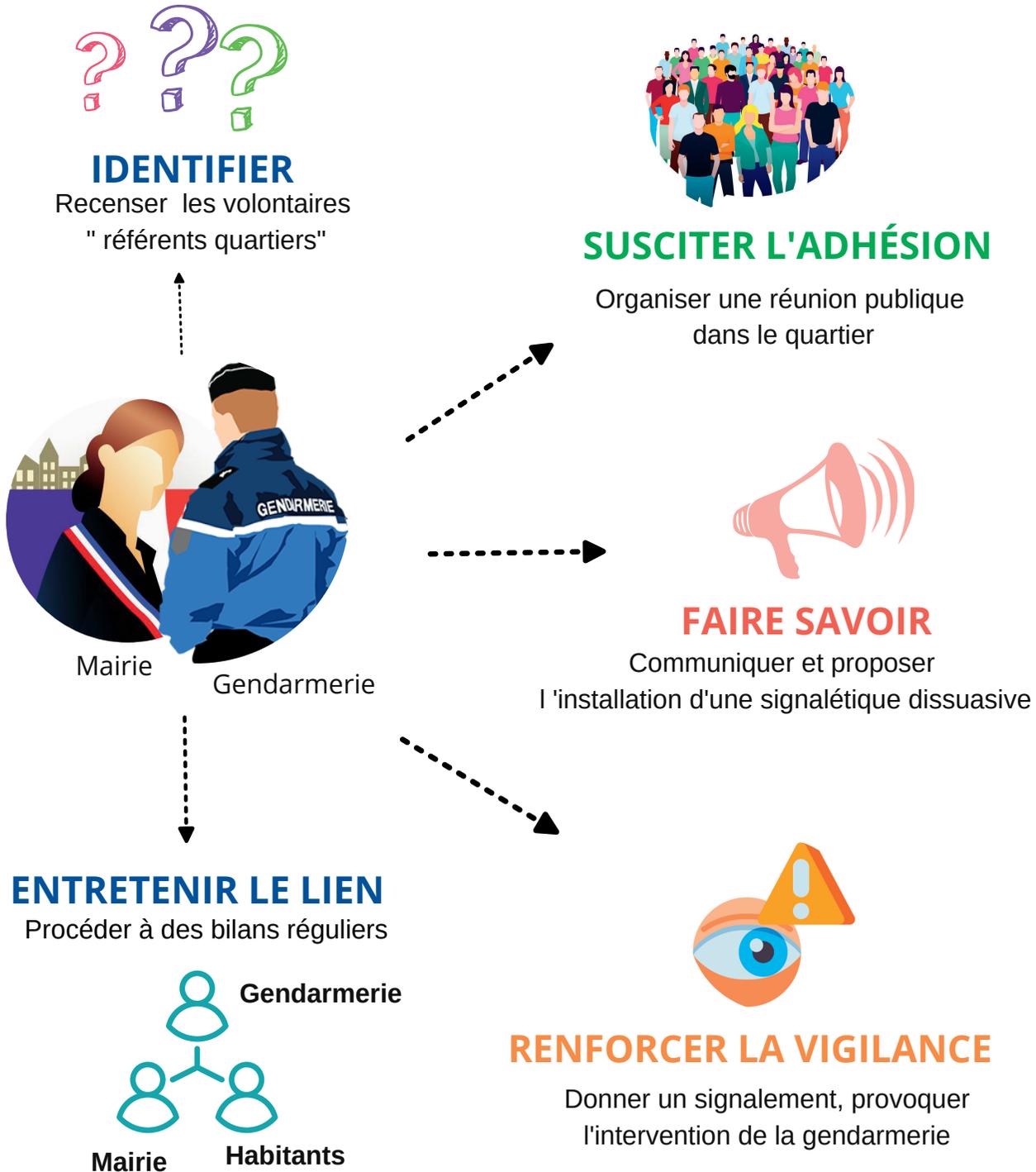
Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier (incivilités, cambriolages...).

Il n' a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie et de la police municipale.

Ce dispositif complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances...).



PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE





LE RÔLE DE CHACUN

LA MAIRE

Un protocole est signé entre la maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

LA GENDARMERIE ET LA POLICE MUNICIPALE



Le dispositif est strictement encadré par la Gendarmerie en relation avec la Police Municipale qui veillent à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de sécurité.

Les relations entre les habitants d'un quartier, la gendarmerie et la police municipale s'en trouvent alors renforcées.



LE RÉFÉRENT

Signale aux forces de sécurité les faits d'incivilités transmis par les citoyens de son quartier.



LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, des démarcheurs suspects...



À RETENIR

- Engagement de la maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.

CONTACT

VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE

27 Aliénor 33380 BELIN-BELIET

☎ : 05 56 88 82 80 ou 17

✉ : bta.belinbeliet@gendarmerie.interieur.gouv.fr

VOTRE POLICE MUNICIPALE

37 avenue des Pyrénées 33114 LE BARP

☎ : 05 57 71 98 55

✉ : policemunicipale@lebarp.fr

POUR UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE



En remplacement de voisins vigilants

RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 16 MAI

19H00

SALLE DU BATEAU LYRE

